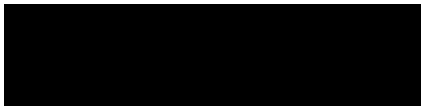


PAR COURRIEL

Québec, le 27 mai 2024



Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 2024-2025.048



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 29 avril dernier, dans laquelle vous demandez de recevoir les renseignements que vous décrivez comme suit :

« [...] Obtenir des données sur le financement des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux. Pour ce faire, je me suis adressé à la Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires du MSSS, mais on m'a référé à vous. Voici l'objet de ma recherche ainsi que les données que je souhaite obtenir.

Nature et objectifs de la recherche

Le 1^{er} avril 1992 entrait en vigueur la *Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives*, plus communément appelée la Loi 120. Avec cette loi, on reconnaissait pour la première fois au Québec l'apport des organismes communautaires dans ce qu'il a été convenu d'appeler un « nouveau partenariat » avec l'État. Ainsi, sans remettre en question le système de santé public et universel construit à partir du début des années 1970, on souhaite que, aux côtés des établissements publics, les organismes communautaires

... 2

jouent un rôle accru dans l'offre de services à la population. Les organismes communautaires sont également invités à participer, au même titre que les établissements, aux différentes instances consultatives et décisionnelles créées dans le cadre de la loi. Ainsi, les organismes communautaires sont non seulement reconnus comme prestataires de services auprès de la population, mais également comme acteurs au sein du réseau de la santé et des services sociaux au même titre que les établissements publics.

Le 1^{er} avril 2022 a marqué le 30^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Loi 120. Le projet de recherche vise à dresser un bilan de la participation des organismes communautaires au terme de ces 30 années au sein du système de santé et de services sociaux : qu'est-ce que cela ait changé pour les organismes communautaires? Leurs attentes ont-elles été comblées, que ce soit sur le plan du financement ou sur celui de leur participation aux instances consultatives et décisionnelles ?

Les données que je souhaite obtenir :

J'aimerais avoir les données sur les montants versés aux organismes communautaires via le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) ainsi que le nombre de groupes financés via ce programme pour chacune des années financières suivantes : 2010-2011; 2020-2021; et 2022-2023, et ventilées si possible :

- Selon le mode de financement (mission globale, activités spécifiques, projets ponctuels);
- Et par région.

J'aimerais aussi avoir les données sur les montants versés aux organismes communautaires via les programmes clientèle dans les CISSS et les CIUSSS (donc hors PSOC) pour les mêmes années.

Enfin, j'aimerais avoir le budget d'opération de l'ensemble des activités du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour chacune de ces années, soient 2010-2011, 2020-2021 et 2022-2023 ce qui me permettrait d'illustrer la part du budget du MSSS qui est octroyé aux organismes communautaires. » (*sic*)

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les données du PSOC pour les organismes nationaux et régionaux selon les années demandées :

- Pour 2010-2011, seul le montant total est disponible, et ce, en date du 21 mars 2011 (2 feuilles dans le fichier);
- Pour 2020-2021, seul le montant total est disponible, et ce, en date du 31 mars 2021 (3 feuilles dans le fichier);
- Pour 2021-2023, le financement est réparti par mode de soutien financier (MSF). Les données sont en date du 1^{er} mars 2023 (1 feuille seulement).

Pour ce qui est des budgets de dépenses de l'ensemble des activités du MSSS depuis 2003-2004, nous vous informons que les données sont disponibles dans le volume « Crédits des ministères et organismes » à l'adresse suivante :

<https://www.tresor.gouv.qc.ca/budget-de-depenses/archives/budget-de-depenses-2020-2021/>

En terminant, concernant les données sur les montants versés aux organismes communautaires via les programmes clientèle dans les CISSS et les CIUSSS pour les mêmes années demandées, nous vous invitons à adresser votre demande d'accès aux documents aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux (CISSS et CIUSSS). Vous trouverez sous l'onglet 2 la liste des coordonnées des établissements vous permettant de transmettre votre requête.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 2